

### RAPPORT ANNUEL D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Le CRSNG et le CRSH demandent aux ESP d'assumer la responsabilité d'autoriser la continuation des versements de la bourse actuelle en se basant sur l'avancement des travaux et exigent qu'elle conserve des attestations des progrès accomplis par les étudiants au cours de l'année. Les boursiers au doctorat du CRSNG et du CRSH, ainsi que les boursiers Vanier doivent présenter leurs *Rapports annuels d'avancement des travaux* en tenant compte de la date d'activation de la bourse selon le calendrier ci-dessous :

Date d'activation de la bourse *	Date limite de présentation du rapport annuel aux ESP
1 <sup>er</sup> janvier	Mi-novembre de la même année
1 <sup>er</sup> mai	Mi-mars de l'année suivante
1 <sup>er</sup> septembre	Mi-juin de l'année suivante

**Voici quelques indications quant aux sections à remplir :**

**Section (A) :** Rapport de l'étudiant : *(Si nécessaire, une page supplémentaire peut être utilisée)*

- Progrès accomplis quant aux cours, examen de synthèse et projet de recherche.
- Présentations des séminaires, conférences auxquels vous avez participé et de vos publications.
- Échéancier établi pour répondre aux exigences du programme d'études.

**Section (B) :** Commentaires du Directeur de recherche et signature (obligatoire).

**Section (C) :** Les ESP rendront leur décision.

Merci de faire parvenir vos rapports annuels dûment complétés et signés, en respectant le calendrier, au Bureau des bourses des ESP à l'adresse suivante :

ESP, Bureau des bourses  
2910, Boul. Édouard-Montpetit  
Montréal QC H3T 1J7

Ou bien par courriel :

**Boursiers CRSNG**, à l'attention de **Élyse Tremblay** : [elyse.tremblay@umontreal.ca](mailto:elyse.tremblay@umontreal.ca)

**Boursiers CRSH**, à l'attention de **Stéphane Nadeau** : [stephane.nadeau@umontreal.ca](mailto:stephane.nadeau@umontreal.ca)

**Boursiers Vanier**, à l'attention de **Régis Harvey** : [regis.harvey@umontreal.ca](mailto:regis.harvey@umontreal.ca)

**Les étudiants qui ne remettent pas leur rapport à la date limite imposée par les ESP, verront le paiement de leur bourse suspendu jusqu'à obtention de ce dernier.**

\* Le boursier au doctorat doit présenter un rapport pour chaque période de versements (12 mois).

La première période de versements commence à partir du mois d'activation de la bourse.

**Rapport annuel d'avancement des travaux (CRSH-PhD, CRSNG-PhD et Vanier)**

Nom, prénom : \_\_\_\_\_ Matricule : \_\_\_\_\_

Unité académique : \_\_\_\_\_ Organisme :  CRSNG  CRSH  Vanier

**A) RAPPORT DE L'ÉTUDIANT (voir les éléments mentionnés à la page précédente)**

Signature de l'étudiant \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

**B) COMMENTAIRES DU DIRECTEUR DE RECHERCHE**

1. Quelle est la fréquence de vos rencontres avec l'étudiant?  
Toutes les semaines  Une fois par mois  Moins d'une fois par mois

2. Les progrès sont : Satisfaisants  Insatisfaisants

3. Je recommande : Le maintien de la bourse  L'interruption de la bourse  Rapport satisfaisant   
(En cas de fin d'études ou de bourse)

Commentaires : \_\_\_\_\_

Nom du directeur de recherche : \_\_\_\_\_

Signature du directeur de recherche \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

**C) DÉCISION DES ESP**

La bourse est : Maintenu  Interrompue  Rapport satisfaisant   
(En cas de fin d'études ou de bourse)

Nom du vice-recteur associé : \_\_\_\_\_

Signature du vice-recteur associé \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_